



Demande d'autorisation

Je soussigné
résidant..... à 1200 Bruxelles
sollicite l'autorisation du Collège des Bourgmestres et Echevins de pratiquer une
ouverture dans le trottoir de maximum 30 x 60 cm le long de ma façade à rue afin de
planter une plante grimpante.

J'accepte les conditions liées à cette autorisation, à savoir :

- ✓ l'autorisation sera obtenue sous réserves des conditions suivantes :
 - le trottoir doit avoir une largeur minimale de 2 m.
 - un passage libre de 1,50 m sur le trottoir doit être garanti à tout moment.
 - le propriétaire doit s'engager à entretenir les plantes et à les tailler régulièrement de façon à garantir un passage libre de 1,50 m sur le trottoir.
- ✓ Cette autorisation pourra être retirée à tout moment. Le cas échéant, le propriétaire sera obligé de remettre le trottoir dans son état pristin. Si le propriétaire ne procède pas à la remise en état du trottoir, celle-ci sera exécutée par l'Administration communale aux frais du propriétaire.

J'ai pris connaissance des informations reprises dans le document « Conseils et règles à respecter ».

Fait à Woluwe-Saint-Lambert le.....

Signature

Ce document à envoyer à l'adresse suivante :

Collège des Bourgmestres et Echevins de Woluwe-Saint-Lambert
Service des Aménagements urbains
Av. Paul Hymans, 2
1200 Bruxelles